

Décision

Générale

colonial

Décision n° 658 accordant une permission d'un mois à M, Chaumont.

n° 658

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 17 juin 1948 de M. Chaumont (Louis), ingénieur adjoint des travaux publics

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois pour en jouir en Erythrée est accordée à M. Chaumont (Louis), ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 juillet 1948, sera oubliée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.